



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide au développement

Question écrite n° 2215

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé du développement, sur le rapport de la Cour des comptes de juin 2012 sur la politique française d'aide au développement. La Cour des comptes recommande notamment de mettre en place une trajectoire permettant de respecter l'engagement de consacrer 0,15 % du RNB aux pays les moins avancés. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en oeuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

Le rapport de la Cour des comptes identifie des voies pour améliorer l'efficacité de notre aide et le gouvernement est très attentif à ces recommandations. En 2011, la France a consacré 0,14 % de son RNB aux pays les moins avancés (PMA) qui constituent le coeur de cible des « pays pauvres prioritaires ». L'objectif de 0,15 % devrait pouvoir être atteint cette année ou la suivante. Tout en soulignant que l'aide bilatérale aux PMA a augmenté de 21 % en 2011, le ministère a réaffirmé son accord sur la nécessité de nous doter d'une véritable stratégie d'ensemble sur l'ensemble de notre aide tant bilatérale que multilatérale.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2215

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Développement

Ministère attributaire : Développement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 juillet 2012](#), page 4548

Réponse publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5550